

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 23 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-trois octobre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel DANTIN, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Confirme le choix de retenir la Société EFFIA comme délégataire de la Ville pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie ; Approuve les termes du contrat ci annexé ; Autorise le Maire à signer le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du stationnement de surface ; Autorise le délégataire à conclure des partenariats commerciaux visant à renforcer l'attractivité du stationnement payant sur voirie ; Autorise le Maire à signer la convention - cycle complet - avec l'ANTAI.	11 min
2	ACQUISITION DE LA MOITIE INDIVISE D'UNE PARCELLE SISE 1406 AVENUE DE LYON AUPRES DES CONSORTS CORDEAU	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition d'une moitié indivise d'une parcelle, auprès des consorts CORDEAU, sise 1406 avenue de Lyon et cadastrée C0 128 pour un montant de 218,55 Euros (deux cent dix-huit euros et cinquante-cinq centimes) ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent. ; Considère que l'acquisition envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la dépense au budget 2017 de la Commune.	26 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
3	ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX SIS 89 ET 105 PLACE DE LA GARE AUPRES DE MONSIEUR THIERRY GENDRON	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition des locaux commerciaux situés 89 et 105 place de la gare appartenant à Monsieur Thierry GENDRON pour un montant de 350 000 euros (trois cent cinquante mille euros) ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la dépense au budget 2017 de la Commune ; Considère que l'acquisition envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA.	27 min
4	DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A CHAMBERY METROPOLE COEUR DES BAUGES ET DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges, à hauteur de 50 % du montant du projet déduction faite des subventions des différents partenaires, en vue de participer au financement de la construction d'une nouvelle station de distribution de carburants au Centre Technique Municipal et du démantèlement de l'ancienne station sur la base d'un montant total du projet estimé à 465 000 € HT ; Autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès des différents partenaires potentiels les subventions les plus élevées ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.	32 min

5	SUBVENTIONS AUX MAISONS DE L'ENFANCE POUR LES ATELIERS EXTRASCOLAIRES DU SOIR - PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2017	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue des subventions aux associations enfance pour les activités du soir proposées de septembre à décembre 2017 selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ; Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec associations concernées.	37 min
6	PROJETS DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde, pour un montant global de 19 827,50 euros, les aides aux établissements scolaires selon le détail ci-dessus ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.	38 min
7	TARIF DE VENTE D'UN CARNET REALISE A PARTIR DU BREVIAIRE DE MARIE DE SAVOIE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la vente, à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, du carnet réalisé à partir du Bréviaire de Marie de Savoie, à compter du 1er décembre 2017, au tarif de 15 euros.	44 min
8	PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE LA CITE DES ARTS ET L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES SOURDS (INJS)	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de ce partenariat pédagogique avec l'INJS ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	46 min (les trois rapports ont été votés simultanément)
9	PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE CHAMBERY - PAYS DE SAVOIE ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'AIX-LES-BAINS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de ce partenariat pédagogique avec le CRC d'Aix-les-Bains ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	
10	CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL ET L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la poursuite du partenariat pédagogique entre le conservatoire à rayonnement régional et l'Université Grenoble Alpes ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	

11	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS D'INTERVENTION DU SPORT ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'attribution de ces subventions au titre du Fonds d'intervention du Sport ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2017.	49 min
12	ACCORD-CADRE - TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS, DE REAMENAGEMENT ET TRAVAUX D'URGENCE POUR LA MISE EN SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer les accords-cadres tels qu'attribués pour les lots 1, 8, 13 et 14 et tous les documents y afférent ; Autorise, en amont du lancement d'une nouvelle procédure, le Maire, ou son représentant habilité, à signer les accords- cadres en application des termes de l'article L2122-21-1 du C.G.C.T. pour les autres lots.	50 min
13	TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE MUNICIPAL - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer le marché public à intervenir et tous les documents y afférent, en application des termes de l'article L2122- 21-1 du C.G.C.T.	55 min
14	AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE "CRISTAL HABITAT"	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Jean-Benoit Cerino, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 31 VOIX POUR 9 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL décide : D'autoriser ses représentants au Conseil d'administration et aux Assemblées Générales de la SEM Cristal Habitat à voter en faveur de l'augmentation de capital de la société et de la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la communauté d'agglomération Chambéry métropole Cœur des Bauges et de la ville de Chambéry ; D'accepter le reversement par l'agglomération Chambéry métropole Cœur des Bauges de l'excédent de liquidation à hauteur de 16 700 000 euros ; De souscrire à l'augmentation de capital organisée par la SEM Cristal Habitat à hauteur de 207.530 actions nouvelles, soit 3.163.960 euros de nominal, et d'une prime d'émission de 65,22 euros par action nouvelle, soit 13 536 040 euros, soit un montant total de 16 700 000 euros, étant précisé que la libération sera totale dès la souscription ; De prélever la somme correspondante sur le budget 2017, compte 261 en vue d'un	1h03 min

versement des fonds le 17 novembre 2017 ;
D'autoriser ses représentants au Conseil d'administration et aux Assemblées Générales de la SEM Cristal Habitat à voter en faveur de la résolution qui, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, modifiera le 1 de l'article 6 et insèrera, à la fin du 2 de l'article 6 des statuts les mentions suivantes :

Ancienne rédaction : Le capital social est actuellement fixé à la somme de six millions cent quarante-trois mille cinq cent soixante-huit euros (6 143 568 euros) et divisé en quatre cent deux mille neuf cent soixante-huit actions (402 968), dont trente-huit mille (38 000) représentatives d'apports en nature, et dont plus de 50 % et 85 % au plus doivent appartenir aux collectivités territoriales ou groupements de ces sociétés,

Nouvelle rédaction : Le capital social est actuellement fixé à la somme de quinze millions six cent seize mille cinq cent treize euros (15 616 513 euros) et divisé en un million vingt-quatre mille trois cent seize actions (1 024 316), dont trente-huit mille (38 000) représentatives d'apports en nature, et dont plus de 50 % et 85 % au plus doivent appartenir aux collectivités territoriales ou groupements de ces collectivités,

Nouvelle disposition : Apport en numéraire de 9 472 945 euros suite à l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2017 ;

D'autoriser ses représentants au Conseil d'administration et aux Assemblées Générales de la SEM Cristal Habitat à voter en faveur de la résolution qui modifiera, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, le sixième alinéa de l'article 16 des statuts :

Ancienne rédaction : Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 13 dont 8 pour les collectivités locales ou leurs groupements,

Nouvelle rédaction : Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 13 dont 11 pour les collectivités locales ou leurs groupements ;

De désigner Mme Isabelle ROUSSEAU, en tant que représentant permanent de la Ville de

				Chambéry au conseil d'administration de la SEM Cristal Habitat pour le poste venant de lui être attribué, de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre et à percevoir à ce titre une rémunération qui ne pourra excéder 2 000 euros bruts par an ; De désigner M. Michel DANTIN en tant que représentant permanent de la Ville de Chambéry aux assemblées générales de la SEM Cristal Habitat, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ; De conférer tous pouvoirs au Maire ou à son représentant en vue de la réalisation de ces opérations, en particulier pour signer tout document qui serait nécessaire.	
15	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2017	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 2.	1h22 min
16	BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - ADMISSIONS EN NON VALEUR	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Admet en non-valeur, la somme de 1 252,00 euros au titre du Budget annexe des Pompes Funèbres ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2017.	1h29 min
17	RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS DE LA VILLE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 10 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la définition des ratios d'avancement tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé.	1h31 min
18	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu		1h33 min

19	RECTIFICATION VOEU DU MAIRE_ SOUTIEN AUX ELEVEURS FACE AUX ATTAQUES DE LOUPS	Michel Dantin	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	1h35 min
----	---	---------------	--	----------

*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des Conseils Municipaux, disponibles sur le site internet de la Ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 30 octobre 2017.

Damien Varon
Secrétaire de Séance



Michel Dantin
Maire

